

Note d'info & confidentialité

relative à la collecte et au traitement de données personnelles

Nom du traitement

Déclarations de créance

Le responsable du traitement

Le responsable du traitement est la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Finalités du traitement de données

L'objet du traitement est d'effectuer une rémunération d'une prestation ou un remboursement de frais.

Il permet à l'AEF-Europe de :

- Créer une fiche fournisseur dans notre logiciel de comptabilité SAP
- (Experts-évaluateurs) Établir des fiches fiscales 281.50 qui informent l'administration fiscale des montants que nous avons payés aux personnes ou aux entreprises
- Procéder à la rémunération d'une prestation de service ou au remboursement de frais de transport et/ou de séjour

Base légale

En référence à l'article 6.1 du Règlement général sur la protection des données (RGPD), ce traitement de données se base sur le consentement de la personne.

Catégories de données traitées

Dans le cadre de la création d'une déclaration de créance, l'AEF-Europe vous demande de fournir les informations personnelles suivantes :

- nom et prénom
- adresse email
- adresse
- numéro de registre national
- BIC et numéro de compte en banque

Source des données

La personne concernée a fourni elle-même ses données dans les champs à remplir.

Prise de décision automatisée

Ce traitement n'implique pas de prise de décision automatisée.

Destinataires des données

Les données récoltées ne sont accessibles qu'au personnel de l'AEF-Europe et à la Direction Générale du Budget et finance du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est chargée de créer les comptes clients et fournisseurs dans le logiciel de comptabilité SAP. Les informations pourront aussi être communiquées à la Commission européenne en cas de demande explicite de sa part. Les informations ne seront jamais communiquées à des tiers.

Transferts des données hors UE

Les données ne sont pas transférées en dehors de l'Union européenne.

Durée de conservation des données

Les données à caractère personnel récoltées dans le cadre d'une déclaration de créance devront être gardées dans notre système pour toute la durée de vie du programme et des projets qui y sont liés. Les données devront être

conservées pour cinq ans après la clôture du programme en cours afin de pouvoir contacter les candidats en cas d'audits ou d'évaluations.

Droits de la personne concernée

En tant que personne concernée, vous pouvez accéder et obtenir copie des données qui vous concernent, les faire rectifier ou les faire effacer, limiter ou vous opposer à leur traitement.

Exercice de vos droits

Pour toute demande d'exercer vos droits sur ce traitement, vous pouvez contacter le DPO du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par voie électronique ou par voie postale:

- ⇒ protectiondesdonnees@cfwb.be
- ⇒ Délégué à la protection des données - MFWB
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Réclamation auprès de l'APD

Dans la mesure où, après avoir contacté le DPO du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'exercer vos droits, vous estimez que ceux-ci ne sont toujours pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à l'Autorité de protection des données sise rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles.